



Règlement

1. Accès :

Le Parc est accessible uniquement aux personnes dont les aptitudes physiques et mentales permettent une pratique autonome conforme aux exigences de sécurité.

Le personnel doit pouvoir, en tout temps, avoir un contact visuel et oral avec chaque participant.

En vous acquittant du droit d'entrée, vous acceptez tous les points du règlement

Une entrée au parc donne droit à 3 heures consécutive d'activité*

Les participants doivent être au bénéfice d'une assurance accident, **port de chaussures fermées**, cheveux longs attachés et vêtement pouvant entrainer un étranglement interdit. Le poids maximal est de 115 kg.

Les personnes mal équipées et/ou sous l'influence d'alcool ou de narcotique ne seront pas autorisées à entrer dans le parc.

2. Equipement et accès aux parcours :

L'équipement est fourni par le **Parc Aventure Chaumont** (1 paire de gants, 1 baudrier, 2 longes « clic-it » et 1 poulie).

Le briefing de sécurité est obligatoire.

L'équipement est non transmissible et devra être utilisé selon nos consignes. Le retour du matériel est définitif.

Aucun remboursement ne sera effectué après l'équipement.

Les enfants de 4 à 6 ans évoluent sur des parcours sécurisés uniquement. Les parents ont accès à ces parcours, seulement s'ils se sont acquittés du droit d'entrée, s'ils sont équipés d'un harnais et s'ils ont reçu le briefing de sécurité. Les parcours en auto-assurance sont accessibles dès 1m25, où 7 ans révolus.

Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés ou surveillés par un adulte (pouvant être au sol où dans les parcours). Dès 14 ans, les enfants peuvent évoluer seuls sur tous les parcours.

Il est obligatoire de commencer par un parcours jaune où vert et vous vous engagez à n'évoluer que sur les parcours auxquels vous avez droit.

Sur les parcours vous évoluez 1 par 1 sur les jeux, 2 personnes maximum sur les plateformes

Sur les tyroliennes vous vérifiez qu'il n'y ait personne sur le câble et vous adaptez votre vitesse (freinage) pour vous réceptionner lentement, les jambes en avant.

3. Consignes de sécurité :

La direction se réserve le droit d'interrompre l'activité en cas de mauvais temps (vent ou risque d'orage).

En cas de fermeture définitive, si vous avez fait moins d'une heure d'activité, **Parc Aventure Chaumont** vous offre **1 bon pour 1 entrée gratuite**

Nous nous réservons le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité et nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident, de perte et/ou vol d'objets de valeur. En participant à l'activité, vous acceptez qu'elle comporte certains risques et renoncez à toute réclamation, ainsi qu'à toute poursuite en dommage et intérêt en cas d'accident.

***Au délai de 3H15 d'activité, il vous sera facturé 10CHF pour toute heure supplémentaire.**